

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers  
- en exercice : 33  
- présents : 31  
- ayant pris part au vote : 33  
- procurations : 2

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille quatorze et le 4 Mars à 21 heures, le conseil municipal de la commune de L'UNION s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière, en date du 25 Février 2014, sous la présidence de Monsieur Georges BEYNEY, Maire.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient présents** : M. GEORGES BEYNEY, M. NICOLAS TOMASI, MME NADINE MAURIN, M. GERARD THEVENET, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME DANIELLE BAYLE, MME LAURENCE BOULAIGE, M. GILBERT ANATOLE, MME VERONIQUE MEISSE, MME NICOLE GAILLARD, M. MARC ROIG, M. ROBERT LEON, M. JACQUES DAHAN, M. MARC MONTEIL, MME SOPHIE PALAYRET, M. HENRI LEVRAT, M. JEAN-CLAUDE GUILLOU, MME EVELYNE LARROQUE-DEVAUX, MME PASCALE DEL FRARI, MME JOSETTE BRARD-ALAMICHEL, MME ODILE PECHAUBES, M. PIERRE RAYMONDIS, M. GILLES HOURQUET, M. GILBERT GAILLOUSTE, M. MARC PERE, MME MARIE GARCIA, M. YVAN NAVARRO, MME CLARISSE CONFORTIN, M. PHILIPPE CASTERAN, MME BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. ANDRE PAULHIAC (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN), MME ARLETTE BENSOUSSAN (Pouvoir donné à MME EVELYNE LARROQUE DEVAUX)

**Etait absent excusé :**

MME SOPHIE PALAYRET a été élue secrétaire

## DÉLIBÉRATION n° 2014/043

**Objet : Modification de la délibération n°2013/101 relative à la vente d'un terrain communal**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par délibération n°2013/101, en date du 25 septembre 2013, le Conseil Municipal avait décidé la cession de la parcelle AR n°198 d'une superficie de 142.40 m<sup>2</sup> conformément à l'évaluation des domaines. Or, il s'avère, suite au document d'arpentage réalisé par le géomètre expert mandaté à cet effet que la surface à céder s'établit à 197 m<sup>2</sup>.

Aussi, compte tenu que l'évaluation des Domaines s'élevait à 20 220 € pour les 142, 40 m<sup>2</sup>, Monsieur Le Maire propose après accord des Domaines de revoir à la hausse le prix de cession sur la base du m<sup>2</sup> évalué par les Domaines.  
La valeur du bien à céder résultant de ce calcul est de 27 973 € conformément au calcul ci-dessous :

$$\frac{20\,220.00\ \text{€} \times 197}{142.40} = 27\,973\ \text{€ HT}$$

Monsieur Le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer les actes afférents à cette opération

## Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité d'approuver la proposition éncr.cée ci-dessus.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Georges BEYNEY



- Transmis le - 6 MARS 2014  
- Affiché le - 6 MARS 2014